



**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
du 13 décembre 2010**

Relevé de conclusions

Participants

Membres du Bureau

Organisme représenté ou titre de présence

M.	COTIS Jean-Philippe	Directeur général de l'Insee
M.	CHEYNEL Henri	Fédération bancaire française
M.	DUCHATEAU Patrick	Medef
M.	DUPORT Jean-Pierre	Président du Cnis, président du Bureau
M.	DURAND Denis	CGT
M.	EL NOUTY Charles	CGPME
M.	ROBIN Benoît	CGT-FO
M.	SAINT-SAUVEUR Hervé	ACFCI
Mme	SILBERMAN Roxane	Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales
M.	VINCENT François	CFE-CGC

Autres participants

Mme	ARCHAMBAULT Edith	Université Paris I
M.	BEGUIN Jean-Marc	Insee
M.	CHRISTINE Marc	Insee
M.	CUNEO Philippe	Secrétaire général du Cnis
Mme	DUSSERT Françoise	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M.	EURIAT Michel	Insee
M.	JACQUOT Alain	SOeS
Mme	JOIN-LAMBERT Marie-Thérèse	Présidente du groupe de travail « connaissance des associations »
Mme	LABARTHE Julie	Insee
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	Insee
M.	LHERITIER Jean-Louis	Insee
Mme	MARPSAT Maryse	Insee
M.	MOREL Bernard	Insee
Mme	ROUGERIE Catherine	Insee

Excusés

M.	AUDIBERT Pierre	Insee
M.	BAROIN Edouard	APCM
M.	GARNIER Olivier	Personnalité qualifiée, directeur général adjoint de SGAM
Mme	FERRAND Patricia	CFDT
Mme	LION Catherine	Fnsea
M.	LOLLIVIER Stéfan	Insee
M.	LORRAIN Jean-Louis	Conseil général du Haut-Rhin
M.	MARESCHAL Patrick	Représentant des collectivités territoriales
Mme	PAULY Elisabeth	Banque de France
M.	POUZIN Gilles	CFTC

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	3
I. Actualités – Jean-Philippe Cotis	3
II. Rapport du groupe de travail sur la connaissance des associations – Edith Archambault. 7	
III. Point d’avancement du groupe de travail sur le « mal-logement » – Marie-Thérèse Join-Lambert	11
II. Intervention du Président du Comité du Label – Michel Euriat	15
IV. Expérimentation de la procédure d’étalonnage – Marc Christine	17
Conclusion	19

Introduction

Le Président, Jean-Pierre DUPORT précise qu'il adressera au secrétariat général du Cnis son intervention devant l'Autorité de la statistique publique, afin qu'elle puisse faire l'objet de réactions avant d'être prononcée. Il ajoute que des observations sur les avis des commissions thématiques pourront être formulées, en anticipation des débats de l'Assemblée Générale.

I. Actualités – Jean-Philippe Cotis

Avant de dresser le bilan de l'activité du service statistique public en 2010, **Jean-Philippe COTIS** fait part de son souhait de revenir sur le contexte européen, sur le contexte budgétaire ainsi que sur l'implantation d'un pôle de la statistique publique à Metz.

Jean-Philippe COTIS souligne que l'année 2010 a été le théâtre d'un nouvel accroissement de la demande de statistiques européenne. 28 règlements de la Commission Européenne ayant trait à la statistique ont ainsi été publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne, dont 13 en modification de règlements existants, 11 destinés à réaliser la mise en œuvre de règlements-cadres du Parlement et du Conseil européens et 4 correspondant à la définition de programmes ou de nomenclatures. Ces règlements ont entraîné un accroissement de la charge pesant sur les instituts statistiques nationaux.

Jean-Philippe COTIS précise que l'assemblée plénière du Cnis, programmée au mois de janvier 2011, sera l'occasion d'entendre la présidente de l'Esac discuter du juste équilibre entre les besoins européens et les besoins nationaux. Il ajoute que l'année 2010 aura également été marquée par le souci d'Eurostat de mettre en œuvre sa vision pour la statistique européenne – celle-ci s'appuyant sur la mise en place de méthodes et de processus de production partagés par l'ensemble des pays européens. La standardisation des *outputs* statistiques et des modes de production eux-mêmes viserait à atteindre une qualité et une efficacité accrue. Dans son rapport 2010, l'Esgab a quant à lui considéré que la mutualisation constituait une manière de répondre aux restrictions budgétaires qui affectent le système statistique européen.

Jean-Philippe COTIS constate que des restrictions budgétaires concernent aujourd'hui, de manière souvent drastique, les partenaires du système statistique européen. Pour l'Insee, il fait état d'une diminution marquée des frais de fonctionnement et d'une réduction modérée des effectifs. Du fait de la conservation d'une centaine d'agents supplémentaires par an dans le cadre de la création du centre statistique de Metz, l'Insee devrait être capable de maintenir ses capacités de production durant les 3 années à venir. D'autres instituts nationaux, frappés par des restrictions budgétaires de 15 à 20 %, devraient être amenés à réviser leurs programmes à la baisse, avec peu d'espoir concernant une amélioration à court ou moyen terme de la situation.

Jean-Philippe COTIS rappelle que la stratégie à moyen terme de l'Insee s'articule autour de plusieurs axes, destinés à améliorer son efficacité. Parmi les actions engagées en 2010, il mentionne la création d'une direction de la méthodologie. Devant être mise en place en 2011, celle-ci aura pour objet d'accroître l'efficacité et la qualité des travaux statistiques. Il évoque également le renforcement de la coordination des programmes de travail du service statistique public. Les programmes de travail pour 2012 seront ainsi débattus de manière collective au sein du service statistique public, après avis du Cnis. A cette occasion, des priorités positives et négatives devront être dégagées. Un projet a par ailleurs été lancé pour doter l'Insee d'un dispositif unifié de collecte par internet, de même qu'un projet de mutualisation interrégionale.

Une orientation a finalement été prise pour recourir plus systématiquement à l'exploitation de sources administratives ou externes.

S'agissant de la création du centre statistique de Metz, Jean-Philippe COTIS indique que les premiers postes pourraient être transférés dès 2011. Un doute subsiste cependant concernant les locaux destinés à les abriter. Après la disqualification des locaux trop dispersés de l'ancienne caserne, de nouveaux locaux devront être trouvés localement.

Jean-Philippe COTIS évoque la poursuite, en 2010, d'opérations phares et innovantes. Il mentionne tout d'abord les travaux entrepris dans le prolongement de la remise du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi pour mieux prendre en compte les aspects liés au bien-être et à la soutenabilité. Un jeu d'indicateurs coproduits par le SOeS et l'Insee a ainsi été adopté pour l'évaluation de la stratégie nationale de développement durable. Des progrès importants ont été accomplis dans l'évaluation des émissions de CO₂ induites par la demande intérieure française. Celles-ci ont évalué à 9 tonnes par an et par habitant, dont 40 % provenant de l'importation.

Hervé SAINT-SAUVEUR s'interroge sur l'évaluation des émissions produites en France pour satisfaire la demande étrangère.

Jean-Philippe COTIS gage qu'une telle analyse est aujourd'hui possible, en précisant que 75 % des émissions demeurent induites par les dépenses de consommation des ménages. Il évoque également la publication de mesures de la qualité de vie des ménages, prenant en compte les différentes dimensions visées par le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi à travers un indicateur synthétique. Ces mesures permettront d'analyser les inégalités de qualité de vie selon différents critères (le revenu, l'âge, etc.). Les travaux en cours compléteront les mesures préconisées par le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Des données seront ainsi disponibles d'ici un an sur le contenu en CO₂ du caddy des ménages, l'empreinte eau de la France, les écarts de revenu, de consommation et d'épargne selon l'habitat urbain ou rural, ou encore les inégalités de patrimoine entre les ménages.

L'Insee a par ailleurs continué à jouer un rôle d'impulsion auprès de l'OCDE et de l'Union Européenne. Un groupe de parrainage est ainsi animé par l'Insee et Eurostat, au sein duquel 15 Etats membres s'investissent pour mettre en œuvre les recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. L'Insee coopère également avec l'OCDE autour de ces sujets. De manière générale, Jean-Philippe COTIS note un engouement considérable de la profession des statisticiens pour ces travaux. Il se félicite d'un tel regain d'enthousiasme et d'énergie, tout en évoquant des problématiques de financement des projets.

Jean-Philippe COTIS revient également sur le recensement agricole de 2010 réalisé par le service statistique du ministère de l'agriculture. Il souligne que près de 3 000 agents recenseurs sont mobilisés, depuis le mois de septembre 2010, pour assurer la collecte auprès des exploitants de quelque 500 000 propriétés agricoles. Menée par le service statistique du ministère de l'agriculture, la campagne s'achèvera en avril 2011. Par rapport au précédent recensement agricole, datant de 2000, des thématiques nouvelles seront couvertes, pour la plupart liées au Grenelle de l'environnement : la production d'énergies renouvelables, la diversification des modes de commercialisation (vente directe et circuits courts), la certification bio, les pratiques et formations liées aux fertilisants. La diffusion des résultats interviendra rapidement, de septembre 2011 à décembre 2012, grâce aux progrès technologiques en matière d'enquête (écrans tactiles notamment) et à une plus grande mobilisation des données administratives.

Parmi les opérations innovantes menées en 2010, Jean-Philippe COTIS mentionne l'enquête Trajectoires et Origines sur la diversité des populations résidant en France, conduite par l'Ined et l'Insee. A partir d'un panorama des populations immigrées ou descendantes d'immigrés, cette enquête a permis de mettre en évidence que les chances d'obtenir un travail, un logement ou un service varient selon le sexe, la situation, la famille, l'origine ou l'apparence physique. L'enquête s'est également penchée sur le rôle de ces différents facteurs dans les discriminations.

Une analyse a par ailleurs été conduite en 2010 sur les très hauts salaires. Suite à une recommandation du Cnis, l'Insee s'est attaché à affiner l'étude des disparités de revenus, notamment dans le haut de l'échelle. Entre 2004 et 2007, une hausse de 5,8 % par an des très hauts salaires a été mise en évidence, contre 2,3 % en moyenne pour l'ensemble des salaires.

L'effet redistributif des transferts en nature en direction des ménages a été mesuré. Après valorisation des transferts en nature aux prix du marché, des réductions d'écart de revenus ont été observées.

Le domaine des retraites a également donné lieu à une forte production statistique, avec la production par la dares d'un panorama des retraites et des retraités en 2008 et des chiffrages de mortalité différentielle des retraités.

Les premiers résultats de l'enquête handicap-santé réalisée par l'Insee en 2008 ont été publiés, apportant un éclairage sur le degré d'autonomie des adultes et des personnes âgées vivant à domicile.

Jean-Philippe COTIS ajoute qu'un nouveau regard a été porté sur les entreprises, avec un découpage en quatre catégories (micro-entreprises, PME, entreprises de taille intermédiaire (ETI) et grandes entreprises) et un découpage par réseau dans le commerce et les services. Ces nouveaux modes de description statistique avaient fait l'objet d'un rapport du Cnis. Ils apporteront une meilleure vision des entreprises et du tissu productif.

En conclusion, Jean-Philippe COTIS mentionne la publication du rapport sur la situation des finances publiques, rédigé par Paul Champsaur et lui-même dans le cadre d'une mission confiée par le Président de la République. Il souligne également la visibilité obtenue par les projections de populations et de ménages à différents horizons. Conservant une valeur non-prédictive, ces dernières auront permis d'explorer différents scénarios et de dégager quelques enseignements pour l'avenir.

Henri CHEYNEL revient sur la surcharge induite par les demandes européennes. Il souligne qu'à terme, les statistiques européennes porteront sur les mêmes domaines que ceux traités par le service statistique public. Dans ces conditions, il s'interroge sur l'origine et le caractère véritablement inéluctable des doubles-productions et des doubles-emplois.

Roxane SILBERMAN souligne que tous les instituts statistiques nationaux font face à de fortes réductions de moyens. Quoi qu'il en soit, elle questionne le Directeur Général de l'Insee sur sa vision de l'avenir de la statistique européenne. Elle demande quelle sera la stratégie de l'Insee face au développement de la statistique européenne. Elle évoque une place à prendre dans le dispositif – les instituts statistiques nationaux étant appelés à évoluer de plus en plus vers un rôle d'opérateur.

François VINCENT revient sur le thème des priorités négatives et de l'anticipation. Il insiste sur la nécessité pour les commissions thématiques de prendre en compte les enquêtes européennes, afin de voir comment elles s'articulent avec les demandes des utilisateurs français. Il évoque une possible complémentarité entre la statistique européenne et la statistique française, le cas échéant à travers le *leadership* exercé par la statistique française dans certains domaines. Il ajoute que l'impact du positionnement de la statistique française par rapport à d'autres statistiques en Europe sur la qualité des travaux nécessiterait d'être mesuré.

Jean-Pierre DUPORT estime que le Cnis ne peut continuer à fuir le débat sur les priorités négatives. Il insiste sur la nécessité d'engager une réflexion collective sur le sujet, en relation avec l'Insee, par souci de réalisme. Pour le Cnis, l'objectif serait d'aider l'Insee à mener son combat autour de la question des moyens, tout en facilitant le murissement des décisions collectives.

Jean-Philippe COTIS confirme la vocation d'Eurostat à appuyer la mutualisation des investissements des instituts statistiques nationaux, à plus forte raison dans la conjoncture budgétaire actuelle. Il évoque cependant des productions statistiques nationales répondant à des demandes particulières et ne faisant pas l'objet de règlements européens. Certains intérêts nationaux s'avèrent ainsi précurseurs. Dans un système idéal, cet « étage » devrait persister, à côté d'une série de productions de plus en plus mutualisées. L'enjeu sera toutefois d'assurer une bonne gouvernance du système. A ce jour, un grand nombre de « réseaux collaboratifs thématiques » (ESSnet) demeurent trop petits et ne fonctionnent pas, si bien que la mise en cohérence et l'animation du réseau par Eurostat apparaît défailante. Jean-Philippe COTIS fait état de débats extrêmement vifs avec Eurostat pour améliorer la gouvernance du système statistique européen et gérer la floraison des ESSnet. Du reste, il observe qu'une coordination satisfaisante a pu être instaurée autour de la mise en œuvre des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, à l'échelle de 15 pays. Jean-Philippe COTIS précise avoir été nommé à la présidence du « *partnership group* », sorte de bureau des Instituts statistiques nationaux pour porter cette volonté d'améliorer la gouvernance du système européen, sans en remettre en cause les fondements (et notamment le principe de subsidiarité).

Jean-Philippe COTIS souligne par ailleurs que la question des priorités négatives se pose partout en Europe. Une telle logique devra donc être privilégiée, y compris au sein de l'Insee, compte tenu de l'accroissement des demandes.

En ce qui concerne la vision et la stratégie de l'Insee, Jean-Philippe COTIS insiste sur la nécessité pour l'Institut d'être très présent à l'échelle européenne. Il cite en exemple l'implication des statisticiens de l'Insee dans la mise en place des groupes de travail faisant suite à la publication du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Il évoque également des éléments de *leadership* intellectuel à faire valoir dans un certain nombre de domaines, avec un rôle d'entraînement à jouer auprès de la statistique européenne. Il fait état d'un rôle à jouer dans le dialogue institutionnel avec Eurostat, y compris pour exprimer un certain nombre d'insatisfactions. En tout état de cause, il insiste sur l'importance de demeurer attentif au rapport coût/bénéfice des activités de l'Insee, y compris dans l'optique de pouvoir justifier des moyens budgétaires utilisés.

Jean-Philippe COTIS assure que l'Insee conserve un rôle d'animation au plan européen, en portant notamment les questions liées au bien-être et à l'approche par les ménages. Il évoque également des missions plus régaliennes, notamment dans le domaine de la statistique d'entreprises. Ce socle étant réalisé à flux tendus, une vigilance devra être exercée pour sécuriser un certain nombre d'activités et répondre à la demande sociale sur des sujets nouveaux (environnement, bien-être social, etc.), dans une perspective paneuropéenne.

Jean-Pierre DUPORT évoque la possibilité de débattre de manière plus approfondie du sujet des priorités négatives dans le cadre d'une réunion du Bureau du Cnis.

Benoît ROBIN observe que l'Insee conserve une place atypique dans le paysage des appareils statistiques publics européens, avec un rôle à la fois de producteur de statistiques mais aussi de producteur d'analyses et d'études économiques. Il s'interroge sur la reconnaissance à l'échelle européenne de l'intérêt de ce type d'organisation. A cet endroit, il réitère la demande des partenaires sociaux de permettre l'organisation de concertations bilatérales avec l'Insee, sur le modèle des rencontres annuelles organisées avec certains SSM tels que la Dares ou la Drees. Ces concertations porteraient à la fois sur les programmes et les projets statistiques. Les partenaires sociaux, engagés au niveau européen, pourraient ensuite porter un certain nombre de messages, dans une optique de sensibilisation.

Jean-Philippe COTIS considère que la singularité du positionnement de l'Insee, ayant trait à ses fonctions statisticiennes et d'études économiques, constitue une force considérable et une source de *leadership* à l'échelle européenne. La polyvalence des agents de l'Insee leur confère ainsi une vision plus large et contribue à enrichir l'exercice de la production statistique. Par ailleurs, l'activité d'études

économiques de l'Insee constitue une source d'expertise indépendante, ayant vocation à éclairer le débat public. Quel que soit le contexte budgétaire, Jean-Philippe COTIS estime qu'il serait déraisonnable de renoncer à un positionnement faisant le rayonnement de l'Insee, en France comme à l'étranger.

Jean-Philippe COTIS fait référence au souhait du Président de la République, exprimé à l'occasion du cinquantenaire de l'OCDE, de maintenir l'Insee à la pointe des travaux inspirés du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. La polyvalence statistico-économique de l'Insee serait ainsi revendiquée pour conduire des projets pilotes.

Jean-Philippe COTIS observe que l'Insee est aujourd'hui fortement sollicité, tout en étant plutôt préservé budgétairement au regard du contexte européen. Il espère que cette situation pourra perdurer.

Jean-Pierre DUPORT ajoute qu'aucun débat ne serait possible au sein du Cnis sans une articulation entre statistiques et études. Il estime que le recouvrement entre les deux domaines crée les conditions d'un dialogue riche entre le service statistique public et les utilisateurs de statistiques publiques.

Jean-Philippe COTIS explique que la statistique publique britannique a dû faire face à des coupes budgétaires extrêmement importantes, avec pour conséquences des réductions d'effectifs et une délocalisation au Pays-de-Galles. Cependant, avec la mise en œuvre des travaux autour du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, les pouvoirs publics britanniques ont réattribué des moyens conséquents à la statistique britannique. A cette occasion, les travaux menés en France et au plan européen ont été présentés. De tels sujets polyvalents s'avèrent donc capables d'attirer l'attention des pouvoirs publics, avec parfois des conséquences budgétaires.

II. Rapport du groupe de travail sur la connaissance des associations – Edith Archambault

Jean-Pierre DUPORT précise qu'une analyse de la vie associative a été publiée par l'Insee, sous la conduite de Frédéric Luczak et de Fella Nabli de la division Conditions de vie des ménages, sous le titre : « Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008 ».

Edith ARCHAMBAULT fait état de problèmes de cohérence entre cette publication et les statistiques antérieures. Elle rappelle que les travaux du groupe de travail sur la connaissance des associations ont débuté en avril 2010. Le groupe de travail, à la composition volontairement restreinte, s'est ensuite réuni à six reprises. Lors de la réunion du 29 septembre 2010, des recommandations ont été avalisées et hiérarchisées. A la mi-novembre, une septième réunion a permis d'apporter quelques modifications au rapport coécrit par Jérôme Accardo, Brahim Laouisset et elle-même.

Edith ARCHAMBAULT précise que la composition du groupe de travail figure en annexe du rapport, de même que la liste des 35 personnes auditionnées par le groupe de travail. Celles-ci étaient issues principalement du milieu associatif et du service statistique public, mais également du monde de la recherche et des ministères. Aucun représentant des collectivités territoriales n'a toutefois pu être auditionné.

Edith ARCHAMBAULT rappelle que la rédaction du rapport répondait à une demande de longue date du milieu associatif organisé, ainsi qu'à une demande précise de la deuxième conférence de la vie associative de décembre 2009. Les priorités dégagées par cette dernière pour améliorer la connaissance des associations ont constitué l'ossature du rapport.

La première était de poursuivre l'élaboration du répertoire national des associations (ex répertoire Waldec), en vue de l'utiliser comme base de sondage par appariement avec le répertoire Sirene (afin de constituer une base de sondage moins coûteuse qu'un recensement des associations).

La seconde était d'améliorer les données sur l'emploi associatif. Au cours des dernières décennies, des sources statistiques sur l'emploi associatif se sont multipliées, avec des incohérences et un foisonnement produisant un manque de lisibilité. L'enjeu est donc de clarifier et d'affiner les données existantes, de jauger leurs forces et leurs faiblesses, ainsi que d'expliquer leurs divergences.

La troisième priorité était de créer un dispositif pérenne d'observation du bénévolat. Celle-ci ne pouvant, par essence, s'appuyer sur des données administratives, la réalisation d'enquêtes auprès des ménages et des associations doit être envisagée. Cet objectif est apparu d'autant plus important que le bénévolat constitue une ressource essentielle pour toutes les associations et plus particulièrement pour les associations sans salariés (représentant 5/6^{ième} des associations). Le bénévolat constitue également un élément du bien-être de la société, et une dimension majeure de l'utilité sociale des associations.

La quatrième priorité était de compléter la connaissance des ressources des associations, lacunaire dans le système statistique public. Les sources administratives issues de la comptabilité publique sont apparues difficiles à mobiliser. Cependant, les travaux d'un certain nombre de chercheurs (notamment ceux regroupés autour de Viviane Tchernonog) ont démontré l'efficacité, dans ce domaine, des enquêtes auprès des associations. Le groupe de travail s'est donc efforcé de suivre cette piste.

Une cinquième priorité a été prise en compte, concernant le bouclage par les comptes nationaux. La construction d'un compte satellite des institutions sans but lucratif a été envisagée, à la lumière des progrès constatés dans la structuration du compte des institutions sans but lucratif au service des ménages (en base 2005). Un tel compte satellite pourrait recouvrir l'ensemble des institutions sans but lucratif (y compris celles relevant d'autres secteurs institutionnels de la comptabilité nationale tels que les sociétés non-financières ou les administrations publiques), serait conforme aux recommandations de l'ONU et du SNA-98 et pourrait constituer le socle d'un système durable d'observation des associations.

Un sixième chapitre a été ajouté au rapport, visant la mise à disposition – en réponse à une demande forte du milieu associatif, soumis à des procédures d'évaluation de plus en plus régulières – d'un outil adapté à l'évaluation de la plus-value sociale des associations par des indicateurs sectoriels. Des travaux importants de chercheurs et de praticiens sur la prise en compte multidimensionnelle de l'utilité sociale ont été inventoriés. 11 dimensions ont ainsi été prises en compte, correspondant à 50 indicateurs possibles. Une approche par la notion de capital social a également été explorée.. Le groupe de travail a toutefois estimé que le service statistique public ne pouvait pas constituer l'instance chargée de définir l'utilité sociale des associations. Cette définition relève d'un travail préalable du milieu associatif. Des expériences pourraient néanmoins être menées en considérant les apports des associations dans les domaines du sport, de la culture, etc.

En conclusion, le groupe de travail a estimé qu'un dispositif durable de connaissance des associations et des institutions sans but lucratif semblait pouvoir être mis en place, qu'un tel dispositif rencontrerait les préoccupations associées à la mesure du bien-être portées par le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, mais qu'un tel dispositif nécessiterait, pour perdurer, d'être orchestré par une unité statistique dédiée.

Edith ARCHAMBAULT indique que 19 recommandations ont été émises par le groupe de travail, avec une priorisation et une hiérarchisation en fonction de la faisabilité et du coût. La mention *ff* a été accolée aux recommandations susceptibles d'être mises en œuvre rapidement et/ou à faible coût ; la mention *f* a été accolée aux recommandations paraissant plus difficiles et/ou plus coûteuses à mettre en œuvre.

Deux recommandations préliminaires ont été formulées. La première (R0 *f*) affiche un caractère institutionnel et porte sur la nécessité de doter le dispositif d'un pôle en charge de la statistique des associations. Idéalement, celui-ci nécessiterait d'être créé au sein de l'Insee pour bénéficier d'une plus grande stabilité institutionnelle et permettre une prise en compte des dimensions économique, sociale, nationale et territoriale des associations. La création d'un observatoire pourrait être également envisagée.

La seconde recommandation transversale (R1 *ff*) insiste sur la nécessité de veiller à la comparabilité internationale des données. La mise en œuvre de cette recommandation serait sans coût et pourrait s'appuyer sur le corpus existant sur les ISBL et la mesure du bénévolat.

La priorité des priorités (R17 *f*) serait ensuite de réaliser une enquête entreprise spécifique auprès des associations et des fondations, avec questionnaire adapté de celui de Esane (mettant l'accent sur l'investissement, le bénévolat, les éléments d'actif et de passif, etc.) et une périodicité à définir.

Parmi les priorités d'ordre 1, la première (R2 *ff*) serait d'apparier le RNA avec Sirene. L'exhaustivité du RNA (2 millions d'associations répertoriées) serait ainsi expurgée des associations « mortes » et complétée par des données économiques (sur près de 450 000 associations).

La seconde priorité d'ordre 1 (R3 *ff*) serait de réaliser des enquêtes d'amélioration du RNA, en essayant, à partir d'échantillons (appariés ou non avec Sirene) pour repérer les associations mortes et en déduire les associations vivantes.

La troisième priorité d'ordre 1 (R5 *ff*) serait d'affiner les nomenclatures, notamment dans Sirene, en vue de discerner les catégories couvertes par la catégorie résiduelle (30 % des associations et 20 % des emplois environ). L'idée serait ainsi d'identifier progressivement les catégories symboliquement et politiquement importantes mais ne possédant pas un poids économique significatif, telles que l'environnement, la défense des droits et la solidarité internationale. La NAF rev2 au niveau le plus fin pourrait pour cela être utilisée.

La quatrième priorité d'ordre 1 (R7 *ff*) serait de produire des données sur les caractéristiques des salariés des associations et leurs conditions d'emploi. L'enjeu serait d'aller au-delà de la caractérisation par CSP et par sexe proposée par les données Insee-Clap, pour apporter un éclairage sur les conditions d'emploi et les niveaux de salaire dans les associations, le cas échéant par le biais de l'enquête emploi.

La cinquième priorité d'ordre 1 (R10 *f*) serait de réaliser régulièrement une enquête approfondie sur la vie associative (sur le modèle de celle réalisée en 2002 par l'Insee), en distinguant finement le statut juridique et le secteur d'activité des organisations destinataires du travail bénévole. Les résultats de l'enquête en cours de réalisation par la Drees sur le bénévolat devraient du reste être publiés fin janvier 2011.

En raison de la volatilité du bénévolat, la sixième priorité d'ordre 1 (R11 *f*) serait de produire des données intermédiaires sur le sujet entre deux enquêtes sur la vie associative. Un module de l'enquête emploi ou le dispositif SRCV pourraient permettre d'obtenir des données sur l'évolution du bénévolat et autoriser des comparaisons internationales. Un questionnaire tiré du manuel du BIT (à paraître en 2011) pourrait pour cela être utilisé.

La dernière priorité d'ordre 1 (R18 *f*) serait de réaliser un compte satellite des institutions sans but lucratif en base 2005, dans le cadre de la comptabilité nationale, selon la méthodologie du chapitre 23 du SNA 2008. Le périmètre défini en 2005 par Philippe Kaminski serait conservé, avec une prise en compte des associations employeurs et du bénévolat. Les progrès réalisés dans la construction du compte des ISBLSM, grâce à l'utilisation des DADS, seraient ainsi exploités.

Parmi les priorités d'ordre 2, la première (R4 *ff*) serait de permettre aux chercheurs d'accéder, à terme, au RNA (après appariement avec le Sirene). La seconde (R6 *f*) serait de proposer un indicateur de suivi de la qualité de la classification APE des associations dans Sirene. La troisième (R8 *ff*) serait de diffuser des données claires et cohérentes sur l'emploi, en privilégiant une représentation en ETP (cohérente avec les salaires versés par les associations). La quatrième (R9 *ff*) serait de publier un indicateur avancé de l'évolution de l'emploi associatif, à partir des données trimestrielles de l'ACOSS. La cinquième (R12 *f*) serait d'obtenir une double classification des ressources des associations selon leur nature et selon leur origine. La sixième (R13 *f*) serait de faire du « jaune » budgétaire (annexe à la loi de finance concernant les subventions aux associations) un document lisible et utilisable. La dernière (R14 *ff*) serait d'obtenir un classement des subventions versées aux associations par les collectivités territoriales.

Parmi les priorités d'ordre 3, la première (R15 ff) serait de réconcilier les diverses sources sur les dons des particuliers aux associations. La seconde (R16 f) serait de mieux connaître la destination du mécénat d'entreprise.

Les priorités R13, R14, R15 et R16 pourraient du reste être satisfaites par la réalisation d'une enquête entreprise spécifique auprès des associations et fondations (R17).

En conclusion, Edith ARCHAMBAULT souligne que le service statistique public fournit beaucoup d'informations sur les associations. Celles-ci nécessitent cependant d'être réorganisées et mises en cohérence. Elle signale qu'en termes d'emploi, l'emploi du secteur associatif est aujourd'hui supérieur à celui de l'agriculture, pour un poids équivalent en valeur ajoutée. Elle évoque un poids comparable à ceux des secteurs du transport et de la construction – d'où la nécessité pour le service statistique public d'y consacrer des moyens.

Jean-Pierre DUPORT adresse ses remerciements à Edith Archambault, ainsi qu'aux deux rapporteurs du groupe de travail : Jérôme Accardo et Brahim Laouisset. Il salue par ailleurs la mise en œuvre d'une classification des propositions en fonction de leur faisabilité.

Jean-Pierre DUPORT souligne que le rapport devra faire référence à la DGFIP et non à la DGI. Il soutient par ailleurs la demande du groupe de travail de créer un pôle sur la statistique des associations au sein de l'Insee. Compte tenu de l'importance au plan économique du secteur associatif, il s'agirait ainsi de permettre un progrès continu dans la connaissance des associations.

Jean-Pierre DUPORT évoque également la possibilité d'engager une réflexion pour associer davantage le ministère de l'intérieur à l'animation du dispositif statistique. Il souligne que le ministère de l'intérieur est à la fois le ministère de la police et des collectivités territoriales, tout en assurant la gestion d'un certain nombre de sujets administratifs transversaux.

Hervé SAINT-SAUVEUR salue la clarté et la pertinence du rapport sur la connaissance des associations. Néanmoins, il pointe l'importance de développer des indicateurs d'efficacité et de bonne gestion des associations. Il évoque également la possibilité de mesurer l'effet et la valorisation des avantages fiscaux accordés aux associations.

Benoît ROBIN se félicite de la manière dont les questions liées à l'emploi et aux salaires ont été traitées dans le rapport, en insistant sur les difficultés rencontrées pour appréhender ces enjeux dans le secteur associatif. Il évoque notamment une grande complexité induite par la transmission d'un certain nombre de missions à des structures associatives. Il salue également les réflexions menées sur la mesure du bénévolat et du travail dans les structures associatives – domaine largement méconnu bien que participant de l'engagement des personnes et faisant partie des richesses du monde associatif.

Edith ARCHAMBAULT considère que la mise en place d'indicateurs d'efficacité et de bonne gestion ne relève pas de la responsabilité du service statistique public. D'autres organismes assument cette fonction, notamment pour les associations ayant recours à la générosité publique. Des indicateurs ont par ailleurs été développés dans le cadre de la LOLF pour les associations fonctionnant à partir de fonds publics.

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il ne s'agirait pas de transformer l'appareil statistique public en outil d'évaluation des associations, mais de prévoir la collecte d'informations sur le suivi de gestion des associations. Une interrogation pourrait notamment porter sur la présence de commissaires aux comptes au sein des structures.

Edith ARCHAMBAULT mentionne la publication d'éléments sur le sujet dans le numéro de décembre 2010 de la revue « gestion et finances publiques ».

En ce qui concerne l'effet des avantages fiscaux, Edith ARCHAMBAULT mentionne des mesures réalisées par la DGFIP. Le poids des avantages fiscaux aux donateurs particuliers atteindrait un milliard d'euros. Des discussions sont aujourd'hui en cours au plus haut niveau concernant l'efficacité de cette dépense fiscale. Un article a par ailleurs été publié sur le sujet dans la revue « Economie et Statistique ». L'observatoire « Recherches et Solidarités » s'est également penché sur le sujet.

Concernant les données sur l'emploi et les salaires, Edith ARCHAMBAULT fait état d'un « brouillage » par des publications diverses manquant de cohérence. Elle mentionne des divergences autour des équivalences en temps plein, avec notamment 30 % d'écart entre les enquêtes Tchernonog et les tableaux harmonisés de l'économie sociale publiés par l'Insee. Pour ce qui est des données sur les salaires, les auditions du groupe de travail ont mis en évidence des erreurs d'affectation au sein des associations, concernant par exemple des remboursements de frais de bénévoles ou des suppléments salariaux pour les assistants parlementaires.

Jean-Pierre DUPORT assure que le Cnis sera vigilant quant au suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport. Au-delà des décisions lourdes telles que la création d'un pôle statistique sur les associations ou la réalisation d'une enquête dédiée, certaines recommandations devraient pouvoir être mises en œuvre relativement facilement. Certains axes du rapport pourront par ailleurs être discutés avec la DGFIP.

III. Point d'avancement du groupe de travail sur le « mal-logement » – Marie-Thérèse Join-Lambert

Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT rappelle que le groupe de travail sur le « mal-logement » a débuté ses travaux en juillet 2010, suite à la publication du rapport Vorms et en réponse à une demande du secrétaire d'Etat au logement. Une note d'étape a par la suite été adressée aux membres du Bureau du Cnis.

Le groupe de travail est composé d'une vingtaine de membres représentant pour un tiers le milieu associatif, pour un tiers l'administration publique et pour un tiers le monde de la recherche. Le groupe de travail a également été doté de trois rapporteurs : Catherine Rougerie (chef de la division logement de l'Insee), Maryse Marpsat (responsable de l'enquête sans-domiciles au sein de l'Insee) et Julie Labarthe (chef de la division lutte contre l'exclusion de la Drees).

Le groupe de travail a pris soin d'informer au plus haut niveau les représentants du monde associatif, de façon à bénéficier d'une collaboration valable. Trois associations animatrices du collectif inter-associatif sur le droit au logement ont pu ainsi être mobilisées : la Fondation Abbé Pierre, la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale et la Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement. La participation au groupe de travail s'avère soutenue. Seul le ministère de l'intérieur n'a pu être associé aux travaux.

Le groupe de travail est parti d'une analyse du concept relativement flou du « mal-logement » – terme consacré par la Fondation Abbé Pierre et devenu d'usage courant, aussi bien dans la presse que dans les rapports officiels (rapport du CESE sur la loi DALO notamment). Le groupe de travail s'est ensuite penché sur deux bilans effectués par l'Insee : l'un datant de 2009 sur les situations marginales de logement ; l'autre datant de 2010 sur le dispositif statistique de l'Insee dans le domaine du logement. Le groupe de travail a également pris en compte les données statistiques disponibles auprès des SSM ou des

directions ministérielles. Des projets de dispositifs d'observation ambitieux sur les nouveaux systèmes intégrés d'accueil et d'orientation des personnes en difficulté ont ainsi été mis au jour, avec des problèmes de confidentialité nécessitant un concours accentué du service statistique public.

En dehors des six séances plénières, des contacts ont été noués et des réunions de travail restreintes organisées, en vue de permettre l'émergence de propositions plus précises. Compte tenu de la complexité du sujet et du manque de visibilité sur le devenir de l'enquête nationale sur le logement, les travaux du groupe de travail ont fait l'objet d'une prolongation de trois mois au-delà du terme prévu initialement (décembre 2010).

Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT explique que les premières préconisations du groupe de travail couvrent deux domaines : d'une part, les concepts et nomenclatures ; d'autre part, les pistes d'amélioration des données statistiques disponibles.

Le concept de « mal-logement » demeure extrêmement flou, avec des composantes variables et n'ayant pas fait l'objet de discussions approfondies entre les producteurs de statistiques et les acteurs de la politique du logement. A l'instar de l'exclusion, le « mal-logement » est apparu important sociologiquement mais très difficile à définir et à quantifier de façon acceptable par tous. En outre, une évolution des conditions de logement a été mise en évidence, sous l'influence des conditions économiques et sociales, de la tension des marchés du logement dans les grandes villes, de la précarisation de l'emploi et de la situation des familles, etc. Des difficultés nouvelles ont été identifiées, ne se limitant plus à l'absence de logement ou aux conditions indignes de logement. Depuis le milieu des années 80, se sont développées des difficultés d'accès au logement (notamment pour les jeunes, les familles en recomposition,) de maintien dans le logement (difficultés de paiement des loyers, surpeuplement,) et de mobilité résidentielle. Face à ces problématiques émergentes, la démarche du groupe de travail a été de compléter la classification établie par le groupe de travail du Cnis sur les sans-abri, fondée sur le statut d'occupation du logement et le type d'habitat. Un accord a été recherché autour des éléments qui composent les difficultés de logement, en vue de pouvoir mobiliser des indicateurs et des données statistiques pertinentes.

Dans cette optique, le groupe de travail a entamé un travail de dénomination et de classification des logements « hors logement ordinaire ». La résurgence de certaines situations a été constatée, notamment en région parisienne et dans les grandes villes : bidonvilles, sous-locations, hébergements contraints chez des tiers, camping, intermédiations locatives, colocations, etc. L'amélioration en cours des centres d'hébergement a également été prise en compte, du fait de la mise en place de dispositifs stables et s'apparentant davantage à des résidences sociales tels que les maisons relais. De vifs débats sont intervenus concernant le classement des centres d'hébergement pour les demandeurs d'asile. En tout état de cause, les travaux sur la dénomination des logements « hors logement ordinaire » devraient pouvoir aboutir au cours du premier trimestre 2011.

Des propositions ont également été formulées par l'Insee concernant la dimension qualitative des logements (surpeuplement, cherté excessive, etc.). Des indicateurs recourant à des définitions précises pourront ainsi être discutés au sein du groupe de travail.

En ce qui concerne les améliorations à apporter pour une meilleure connaissance des situations de « mal-logement », Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT évoque une pression sociale très forte. Elle explique que les nouveaux dispositifs introduits à travers la loi DALO et la réforme des systèmes d'hébergement requièrent de façon urgente la production de données plus fines et plus localisées. Or les divergences entre les sources existantes, la mauvaise connaissance des données disponibles (et de leur périodicité) par les acteurs sociaux (y compris les cabinets ministériels) et des exigences souvent abusives (données trimestrielles ou mensuelles, comptages précis de sans-abri, etc.) entretiennent aujourd'hui un certain scepticisme vis-à-vis de la statistique publique. En pratique, celle-ci ne saurait répondre à tous les besoins. L'enjeu serait donc d'établir vis-à-vis des acteurs ce que le service statistique public peut et doit réaliser, à quel niveau de détail, à quel degré de précision et à quelle périodicité. D'autres sources, administratives ou associatives, nécessiteraient d'être mobilisées en parallèle, à condition d'être sérieuses.

Le « comptage » des sans-abri, par exemple, ne saurait être réalisé de manière sérieuse à travers le recensement de la population sans améliorations importantes du questionnaire et des méthodes de recueil qui ne peuvent avoir de résultats qu'à long terme. L'enquête sans-domicile – largement sous-utilisée – pourrait servir de cadrage, mais ne permettrait pas le comptage à la demande des sans-abri. En revanche, des enquêtes pourraient être réalisées à l'initiative des métropoles volontaires. Celles-ci bénéficieraient alors de conseils pour prévenir les principaux risques, notamment ceux liés à la confidentialité. Des recommandations pourraient être formulées en ce sens par le groupe de travail.

L'enjeu serait également de faire en sorte que les sources existantes soient maintenues, en dépit de la conjoncture budgétaire. Le sort de l'enquête nationale logement – reportée à 2013, sans garanties concernant la taille de l'échantillon – a suscité de vives inquiétudes, relayées par la commission « démographie et questions sociales ». Cette incertitude, ne permettant pas de construire un système articulé autour de sources à la périodicité stable, constitue aujourd'hui un obstacle à la progression des travaux sur le thème du logement, en contradiction avec la priorité qui lui est accordée. .

Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT souligne que les propositions du groupe de travail seront classées par ordre de priorité. Certaines concerneront le recensement, Filocom, des rapprochements de sources, etc. L'enjeu principal demeurera cependant le maintien du socle que constitue l'enquête nationale logement. Des précisions devront être apportées concernant la forme, la périodicité et la maîtrise d'œuvre de cette dernière.

Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT indique que les trois mois supplémentaires accordés au groupe de travail seront consacrés à la mise au point des définitions et nomenclatures (avant poursuite de cette tâche par l'Insee), au démarrage des travaux entre le service statistique public et tous les producteurs de données dans le domaine du « mal-logement », ainsi qu'à la définition d'enquêtes qualitatives ou expérimentales sur des phénomènes émergents.

En conclusion, Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT attire l'attention du Bureau du Cnis sur la nécessité pour la statistique publique de préparer une communication solide pour faire face à la sortie des chiffres de la Fondation Abbé Pierre, devant intervenir avant la fin du mois de janvier 2011. Du reste, elle mentionne la sortie, début janvier 2011, d'un Insee Première sur les difficultés de logement.

Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT insiste également sur la nécessité d'apporter un éclairage sur le sort de l'enquête logement. A ce stade, le fait que le logement ne relève pas d'une politique communautaire ne justifierait pas l'affaiblissement d'une enquête originale et conservant un statut d'enquête pilote au sein du système statistique européen.

En dernier lieu, Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT fait savoir que l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ayant placé le logement au premier rang de ses préoccupations pour l'année 2011, devrait prendre le relais du groupe de travail. Les besoins en termes d'expérimentations et d'études qualitatives par le groupe de travail devraient lui être communiqués dans ce cadre. Une collaboration plus large pourrait même être envisagée, concernant notamment la définition d'indicateurs.

Jean-Pierre DUPORT adresse ses remerciements à Marie-Thérèse Join-Lambert ainsi qu'aux rapporteurs du groupe de travail, en saluant notamment la volonté de dégager des priorités parmi les recommandations formulées.

Jean-Pierre DUPORT confirme par ailleurs la nécessité d'assurer une bonne communication à la veille de la publication des chiffres de la Fondation Abbé Pierre. Il évoque la possibilité d'accompagner la parution du numéro d'Insee Première mentionné par une lettre présentant les premières conclusions du groupe de travail, en vue notamment d'alerter le secrétaire d'Etat au logement et à l'urbanisme.

A titre personnel, Jean-Pierre DUPORT se déclare également prêt à écrire au ministère de l'intérieur pour engager un dialogue autour des problématiques statistiques.

Au vu des demandes formulées à travers le rapport Vorms et par le secrétariat d'Etat au logement et à l'urbanisme, Jean-Pierre DUPORT considère que l'enquête logement devrait pouvoir être réalisée dans de bonnes conditions. L'enquête logement nécessiterait ainsi d'être intégrée parmi les priorités du service statistique public. La préoccupation du Cnis sera ensuite de veiller à la qualité de cette enquête. Au-delà des chiffres nationaux de l'enquête logement, il s'agira également de faire en sorte que la dimension régionale du «mal-logement» puisse être prise en compte.

Roxane SILBERMAN indique partager les inquiétudes exprimées quant au devenir de l'enquête logement. Cela étant, elle sollicite le point de vue du groupe de travail sur les possibilités offertes par le recensement rénové de la population. Elle évoque notamment la perspective d'opérer un suivi longitudinal des parcours dans les logements et de réunir des informations localisées sur le «mal-logement». Une nouvelle discussion étant sur le point d'être engagée autour de l'évolution du questionnaire du recensement, la place des questions ayant trait au logement pourrait y être reconsidérée.

François VINCENT estime qu'il conviendrait de déconnecter la publication du numéro d'Insee Première de celle des chiffres de la Fondation Abbé Pierre, afin d'éviter tout risque de contradiction.

Jean-Pierre DUPORT explique que le numéro d'Insee Première est aujourd'hui prêt à être diffusé. L'intérêt serait donc d'en assurer la publication en amont de la sortie des chiffres de la Fondation Abbé Pierre, d'autant qu'aucune divergence fondamentale ne devrait apparaître entre les deux sources. Le souci serait également d'honorer la commande du secrétaire d'Etat au logement en lui permettant d'avoir connaissance des travaux de l'Insee et du groupe de travail, en amont de la publication des chiffres de la Fondation Abbé Pierre.

Patrick DUCHATEAU fait part du soutien de la FFB aux positions exprimées concernant la pérennisation de l'enquête logement. Il formule également le souhait que le SOeS en assure la mise en œuvre.

Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT souligne que des déclinaisons départementales ou régionales sur les besoins en logements ont été produites à partir des données du recensement de la population et de Filocom, notamment en Ile-de-France. Cependant, de tels éléments de connaissance manquent encore aux responsables politiques ou associatifs. Il s'agirait donc d'en assurer la diffusion, avec des moyens adaptés.

Catherine ROUGERIE ajoute que des suggestions d'amélioration du questionnaire et des protocoles du recensement de la population figureront dans le rapport du groupe de travail, en lien avec la caractérisation des situations de «mal-logement», le repérage des sans-abris, la connaissance des centres d'hébergement, etc. Un rendez-vous a par ailleurs été pris avec la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population en début d'année 2011. Des propositions pourront alors être formulées, notamment sur la base de travaux déjà réalisés par l'Anah. L'enjeu sera toutefois de tenir compte des contraintes de place dans le questionnaire du recensement.

Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT confirme la disponibilité du numéro d'Insee Première. Elle précise que ce dernier explicite les choix de l'Insee en matière de définition d'un certain nombre de notions telles que le surpeuplement. Le concept du «mal-logement» développé par la Fondation Abbé Pierre devrait quant à lui demeurer plus large, prenant en compte un champ de difficultés plus étendu. Un accord devrait cependant pouvoir être trouvé entre la Fondation et l'Insee concernant la définition du «mal-logement». L'objectif serait ainsi d'aboutir à une utilisation plus rigoureuse et plus explicite des statistiques relatives aux situations constitutives du «mal-logement», en vue de permettre une discussion saine autour des politiques publiques à mener.

Alain JACQUOT reconnaît que les besoins d'information statistique peuvent varier selon les régions. Néanmoins, il explique que les compléments d'échantillonnage compliquent substantiellement l'organisation et l'exploitation de l'enquête logement. Dans ce contexte, la volonté de réaliser des extensions régionales entre en contradiction avec celle d'aboutir à une publication rapide des résultats. En 2006, des compléments régionaux ont bien été produits. Cependant, ceux-ci n'ont pas concerné systématiquement les régions rencontrant les problèmes de logement les plus aigus. En pratique, des extensions régionales ont été réalisées en fonction des financements. En outre, des disparités interrégionales nécessiteraient d'être prises en compte dans certaines régions telles que la région Rhône-Alpes. L'idéal serait alors de produire des extensions locales plutôt que régionales – ce qui complexifierait encore davantage la préparation et l'exploitation de l'enquête.

Jean-Pierre DUPORT estime qu'il appartiendra aux autorités compétentes de trancher concernant le devenir et les conditions de réalisation de l'enquête logement. A titre personnel, il considère qu'une publication rapide des résultats de l'enquête logement devrait être privilégiée – quitte à apporter ensuite des compléments au niveau régional.

IV. Intervention du Président du Comité du Label – Michel Euriat

Jean-Pierre DUPORT rappelle qu'il avait souhaité, lors de la réunion du mois de juin 2010, que le président du Comité du Label intervienne devant le Bureau du Cnis, avant la fin de son mandat, pour formuler un certain nombre de remarques sur le fonctionnement du Comité du Label et l'articulation entre les avis d'opportunité des commissions thématiques et les avis de conformité délivrés par le Comité du Label.

Michel EURIAT indique être en phase avec les conclusions tirées par le Secrétaire général du Cnis lors du débat engagé en Bureau élargi sur l'articulation entre les avis d'opportunité des commissions thématiques et les avis de conformité délivrés par le Comité du Label.

En ce qui concerne le fonctionnement du Comité du Label, Michel EURIAT souligne que des mesures ont été prises pour tenter d'améliorer la fréquentation des réunions. Il s'est agi notamment d'étoffer les pré-analyses pour que les membres puissent appréhender, en amont des réunions, les sujets débattus. L'objectif était également de faire en sorte que les membres du Comité du Label puissent, en cas d'absence, se faire représenter ou délivrer des instructions de vote. Michel EURIAT souhaite que l'assiduité aux réunions du Comité du Label puisse ainsi être renforcée, en soulignant l'importance pour les organismes représentés de répondre aux sollicitations.

Philippe CUNEO confirme le souhait du Cnis de faciliter le travail des représentants des différents organismes membres du Comité du Label, et plus particulièrement des partenaires sociaux. Pour cela, le travail technique devrait être plus largement confié à des experts, dans le cadre des réunions du « pré-label ». Les représentants seront par ailleurs avertis des difficultés potentielles associées aux dossiers. La nature des sujets débattus pourra également être précisée. Cependant, le Secrétariat du Cnis ne saurait se substituer totalement aux membres dans leurs travaux d'analyse.

Patrick DUCHATEAU concède que le Medef est aujourd'hui peu présent lors des réunions du Comité du Label. Il s'engage néanmoins à faire en sorte que des représentants du Medef puissent siéger ou que des indications claires puissent être données en amont des réunions.

Benoît ROBIN confirme l'intérêt des pré-analyses, compte tenu du nombre des enquêtes visées par les différentes formations du Comité du Label. Il se félicite qu'une information puisse être communiquée en amont sur les enjeux, afin de permettre à chacun de se forger sa propre opinion. Cela étant, il pointe le risque de réduire la portée des débats au sein du Comité du Label, en insistant sur la complémentarité entre les travaux des commissions thématiques et ceux du Comité du Label.

Charles EL NOUTY constate que le rôle du Comité du Label a beaucoup évolué au cours des dernières années. Il observe que nombre d'enquêtes sont aujourd'hui légitimées par un intérêt européen, du moins au sein de la formation entreprises. Les aspects techniques étant par ailleurs bien pris en compte par les experts, le rôle du Comité du Label se trouve vidé de sa substance. En pratique, l'opportunité des enquêtes s'avère souvent acquise et les dossiers bien préparés, si bien que le Comité du Label se trouve cantonné à des remarques de forme. Dans ce contexte, l'articulation entre l'opportunité et le label nécessiterait d'être précisée, de même que le rôle du Comité du Label.

Roxane SILBERMAN rend compte des difficultés rencontrées par le monde de la recherche pour trouver des candidats à la représentation au sein du Comité du Label. Tout en évoquant des réactions positives suite aux efforts produits en termes de méthodologie, elle constate que le rôle du Comité du Label n'est pas toujours clairement perçu. Dans ce contexte, une accentuation de la préparation des débats risquerait de conforter l'impression d'une absence d'enjeux associés aux travaux du Comité du Label. En revanche, une mise en perspective des enjeux pourrait apporter davantage de lisibilité aux débats et renforcer la motivation des participants.

Denis DURAND souligne l'assiduité des représentants de la CGT aux réunions du Comité du Label, traduisant un réel intérêt pour le contenu des discussions menées dans ce cadre. Il observe que la participation régulière aux réunions du Comité du Label induit une certaine spécialisation, de nature à réduire les besoins en termes de préparation des débats. Quoi qu'il en soit, il constate que les rôles du Comité du Label et des commissions thématiques demeurent bien distincts, mais qu'une attention particulière nécessiterait d'être portée à l'articulation entre les deux.

Jean-Pierre DUPORT estime que le rôle du Comité du Label ne saurait être remis en cause, au moment de la création d'une direction de la méthodologie au sein de l'Insee. Cela étant, il évoque la possibilité de revoir les modalités de fonctionnement du Comité du Label, le cas échéant à travers la mise en valeur des orientations et des sujets de fond, ainsi qu'à travers une distinction entre des réunions plénières et des réunions techniques focalisées sur la pertinence méthodologique. Une clarification des rôles pourrait ainsi faciliter la mobilisation des organismes.

Michel EURIAT confirme que le rôle du Comité du Label ne saurait être remis en cause. En revanche, une réflexion pourrait être menée sur le rôle des partenaires sociaux en son sein, compte tenu de la prise en charge par les experts des contrôles de qualité. Les partenaires sociaux pourraient intervenir largement dans les débats sur la conformité des opérations avec les projets ayant fait l'objet d'un avis d'opportunité, ainsi que sur les aspects liés à la diffusion (modalités de publication, de communication aux chercheurs, etc.).

Michel EURIAT établit par ailleurs une distinction entre la formation entreprises et la formation ménages du Comité du Label. Il confirme que de nombreuses contraintes européennes s'appliquent à la formation entreprises. Cependant, il assure que plusieurs ajournements ou refus de label ont été prononcés, notamment par la formation ménages. Le Comité du Label ne constituerait donc pas une simple « chambre d'enregistrement ».

V. Expérimentation de la procédure d'étalonnage – Marc Christine

Marc CHRISTINE rappelle que les principes généraux de la procédure d'étalonnage ont été présentés au Bureau lors de la réunion du 28 octobre 2010. Le paragraphe 4.1.2 du rapport Vorms avait alors été mentionné : « *Le groupe de travail propose que les producteurs de statistiques privées, pour autant que celles-ci aient une vocation nationale ou une couverture sectorielle large, se voient offrir la possibilité de faire étalonner leurs sources et leurs indicateurs* ».

Marc CHRISTINE explique que la procédure d'étalonnage devra combler des domaines lacunaires de la statistique publique, en termes de contenu ou de délais de mise à disposition des données. L'objectif sera ainsi de ne couvrir que des statistiques ayant un intérêt général – c'est-à-dire ayant une vocation nationale ou une couverture sectorielle large. La procédure devra pouvoir être engagée à l'initiative des organismes producteurs, sur la base d'une décision du Bureau du Cnis (après demande adressée au Cnis). A ce stade, une procédure ouverte à tout un chacun ne correspondrait ni à l'esprit ni aux moyens de la démarche. Un protocole standardisé d'étalonnage devra être défini, avec le souci d'assurer une équité entre les différents organismes susceptibles d'être étalonnés. La procédure devra faire référence à celles mises en œuvre dans le cadre de la statistique publique (examen par le Comité du Label et processus de certification). Une grille d'analyse générale s'appuyant sur le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (avec des adaptations *ad hoc*) devra pouvoir être utilisée, de même qu'une grille d'analyse technique des aspects purement statistiques (champ, couverture géographique, processus de remontée et de traitement des données, traitement des valeurs aberrantes, pondérations, etc.).

A partir de ces grands principes, une méthodologie concrète a été élaborée, reposant sur une organisation de l'expertise à trois niveaux. Un collège d'experts instruira chaque dossier pour produire un rapport d'expertise. Le Comité du Label rendra ensuite un avis, sur la base du rapport d'expertise, dans le cadre d'une formation dédiée. Une décision sera finalement prise par le directeur général de l'Insee, sur délégation du Bureau du Cnis.

L'expertise reposera sur un diagnostic interne, réalisé à partir de documentations méthodologiques (fournies spontanément ou sur demande des experts), d'auditions et de données détaillées (devant permettre la vérification de critères statistiques ou d'estimations) ; ainsi que sur un diagnostic externe, revoyant à des problématiques de macro-cohérence avec les autres sources disponibles et de cohérence des interprétations économiques tirées des données.

Une fiche sera complétée par l'organisme demandeur, décrivant de manière détaillée le processus de production et la nature des statistiques produites. Cette fiche servira ensuite de point de départ à l'analyse par les experts.

En aval, les différents éléments relevant du processus d'étalonnage seront publiés par le Cnis sur son site internet, moyennant l'accord formel de l'organisme demandeur. En cas de refus par l'organisme d'assurer une publicité de la démarche, aucune information ne sera reprise sur le site du Cnis et l'organisme ne pourra faire état de l'expertise. En cas d'accord, l'organisme aura à faire référence, au-delà de ses propres modalités de diffusion, à la publication officielle des résultats de l'expertise (sur le site du Cnis).

Marc CHRISTINE rappelle que la décision a été prise d'engager une expérimentation grandeur nature sur les données de la Fnaim relatives aux prix de l'immobilier ancien. Il s'est donc agi de constituer un groupe d'experts indépendant, composé de représentants du service statistique public et d'experts extérieurs. Des discussions ont pour cela été engagées avec différents organismes et services concernés. A ce jour, le groupe d'experts réunirait Anne-Marie Dussaix de la Société française de statistiques et Stéphane Grégoire du pôle de recherche en économie de l'EDHEC. Statisticien internationalement reconnu, ce dernier a de surcroît travaillé sur le domaine de l'immobilier et préside le conseil scientifique de la Chambre des notaires. Anne-Marie Dussaix a quant à elle fait partie, en 1999, du comité chargé de porter un regard extérieur sur le futur recensement de la population. Deux autres experts du service statistique public devraient être mobilisés dont une sera détachée par le SOeS (sous l'autorité de Karl Even). Cette dernière s'impliquera notamment dans l'exploitation des données détaillées.

Des échanges ont parallèlement été organisés avec la Fnaim. Les grandes lignes de la démarche ont ainsi été présentées, avant remise du document reprenant la procédure, partage des critères d'évaluation et expression des besoins relatifs à l'expertise (fiche d'information notamment).

L'expertise induira une charge de travail importante, en contrepartie de laquelle la Fnaim s'acquittera d'un montant de 10 000 euros. Un projet de convention est en cours d'établissement pour permettre la rétribution de l'expertise.

Les travaux d'expertise devraient pouvoir démarrer dès le mois de janvier 2011, sur la base des éléments transmis par la Fnaim. Trois réunions plénières du collège d'experts seront programmées pour permettre la livraison d'un rapport d'expertise au mois de mars 2011. Des réunions informelles et des auditions de la Fnaim pourront être planifiées. Le Comité du Label se réunira ensuite pour examiner le rapport d'expertise et permettre au directeur général de l'Insee de prendre une décision avant la fin du mois de mars 2011. Le Bureau du Cnis pourra ensuite se prononcer sur la procédure. Celle-ci aura été mise à l'épreuve de la réalité. Des enseignements pourront notamment être tirés concernant les délais envisageables et la charge de travail associée à la procédure.

Jean-Pierre DUPORT salue la qualité du travail fourni. Il y voit une garantie concernant le sérieux de l'expérimentation.

Benoît ROBIN exprime le souhait des partenaires sociaux d'être informés de l'évolution du projet, à plus forte raison compte tenu des besoins existant en matière d'information statistique sur le logement. Cela étant, il s'interroge sur le mode de désignation des experts dans le cadre général de la procédure, avec en point de mire la question de l'indépendance des collèges d'experts. Il estime par ailleurs que le document reprenant la procédure devrait mentionner clairement la vocation des sources étalonnées à fournir des informations publiques et gratuites.

Denis DURAND demande ce qu'il en est de l'adoption du décret modificatif des statuts du Comité du Label devant permettre l'introduction de la procédure.

Patrick DUCHATEAU salue la mise en œuvre, dans des délais relativement courts, d'une recommandation du rapport Vorms. Concernant la diffusion des résultats de l'expertise, il souhaiterait néanmoins que la procédure permette d'établir une distinction entre un organisme demandeur n'ayant pas obtenu d'avis favorable et un organisme n'ayant jamais sollicité l'étalonnage. L'objectif serait ainsi d'apporter un meilleur éclairage sur la fiabilité des données, à travers une plus grande transparence.

Marc CHRISTINE précise que l'indépendance des collèges d'experts sera fondée sur la parité entre experts du service statistique public et experts extérieurs. La géométrie des collèges variera cependant en fonction des sujets. Des profils différents pourront ainsi être mobilisés. Les experts extérieurs seront sélectionnés en fonction de leur compétence et/ou de leur renommée, sur un domaine particulier ou de manière plus générale vis-à-vis des processus de production de données. Les experts du service statistique public seront mobilisés dans un souci de proximité avec le domaine visé.

En ce qui concerne la publicité des résultats, Marc CHRISTINE confirme que certains organismes pourront avoir fait la démarche et n'auront pas obtenu d'avis favorable ; d'autres ne solliciteront pas l'étalonnage et continueront à produire des statistiques et seront apparemment dans la même situation vis-à-vis de l'étalonnage. Il s'interroge néanmoins sur les moyens de résoudre cette confusion.

Jean-Pierre LE GLÉAU précise que la réflexion suit son cours concernant la modification des statuts du Comité du Label.

Henri CHEYNEL évoque une possible interrogation quant à la capacité du Bureau du Cnis à assumer une responsabilité vis-à-vis de la procédure d'étalonnage.

Jean-Pierre LE GLÉAU fait état d'une possible incertitude réglementaire sur ce point.

Jean-Pierre DUPORT souligne que les questions réglementaires devront être traitées. Il rappelle néanmoins que les décisions finales seront portées par le directeur général de l'Insee.

Conclusion

Jean-Pierre DUPORT remercie l'ensemble des participants et leur donne rendez-vous pour l'assemblée générale du Cnis, le 20 janvier 2011. Il adresse également ses remerciements à Françoise Dussert pour sa contribution aux travaux du Cnis.